



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2020-07

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques doté d'un statut d'établissement administratif rattaché à une université ;

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Justine Verrière, responsable du service scolarité et mobilité internationale à l'effet de signer au nom du directeur et dans la limite de ses attributions :

- Les contrats d'études (dit « learning agreement »)
- Les attestations de présence
- Les attestations d'inscriptions
- Les attestations relatives à l'acquisition de crédits ECTS
- Les attestations relatives à la moyenne cumulée sur deux semestres

Article 2 : Cette délégation s'applique pour les documents concernant l'ensemble des étudiants de l'établissement.

Article 3 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon le 13 mai 2020

Le Directeur de l'IEP de Lyon



Renaud PAYRE